



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 février 2023

DATE DE CONVOCATION

17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-trois février** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT (à partir de 18h40, pouvoir de M. Claude VERDREAU), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THÉVENEAU), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Christine NIRLO), Mme Maïté COUBAT (jusqu'à 18h40, pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

23/02/2023/06

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 35

Objet : Convention de co-financement avec la Communauté de Communes Cap Val de Saône pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement d'une cuisine centrale mutualisée

Par délibération n°16/12/2021/03 en date du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le principe, entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de Communes Rives de Saône, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur et la Communauté de Communes CAP Val de Saône, de lancer une étude conjointe d'opportunité et de faisabilité pour l'installation et la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée.

Le portage de cette étude conjointe a été confié à la Communauté de Communes CAP Val de Saône, tout en prévoyant une ventilation du coût au prorata du poids du dernier recensement INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021, sur la base des populations municipales.

Il s'avère nécessaire qu'une convention (projet joint en annexe) définisse les modalités pratiques et financières du partenariat avec la Communauté de Communes CAP Val de Saône.

Le coût total de réalisation de l'Étude s'élève à 54 175,00 € HT (cinquante-quatre mille cent soixante-quinze euros), soit 65 010,00 € TTC (soixante-cinq mille et dix euros), après déduction des financements, la répartition s'établit comme suit :

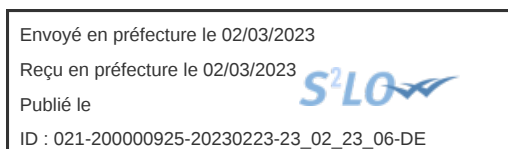
Collectivité	Population au 01/01/21	Part	Répartition Montant
CC Auxonne-Pontailier Val de Saône	23 383	30,3%	3 877,79 €
CC Plaine Dijonnaise	22 004	28,5%	3 649,10 €
CC Rives de Saône	20 532	26,6%	3 404,99 €
Ville de Chevigny-Saint-Sauveur	11 160	14,5%	1 850,75 €
TOTAL	77 079	100%	12 782,63 €

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de co-financement avec la Communauté de Communes CAP Val de Saône relative à l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation et la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée,
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 24 février 2023



Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER